

La séance est ouverte à 9 heures par M. le président **Viquerat**, qui prononce le discours suivant :

*Monsieur le Président et Messieurs les membres de la Société suisse de statistique,*

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à Lausanne et dans le canton de Vaud. Vous pouvez compter sur une réception tout à fait cordiale.

Il y a une vingtaine d'années, le canton de Vaud avait créé un bureau cantonal de statistique qui ne fut pas de longue durée. Des critiques s'élevèrent, et ce bureau fut supprimé.

Cependant on continua de faire par la voie des préfectures et des municipalités la statistique agricole, qui a donné, au fond, de bons résultats. Un recensement des industries du canton fut aussi fait. Un réveil en faveur de la statistique se produit maintenant dans le canton de Vaud. Un certain nombre de travaux et de communications nous ont été remis. Espérons que votre réunion à Lausanne accentuera encore ce réveil.

On ne peut méconnaître maintenant la valeur de la statistique, mais il faut reconnaître aussi que c'est une matière aride, et que, pour la mener à bien, il faut des hommes patients, courageux et persévérants. Ce sont de tels hommes qui composent votre société, de sorte que, par leurs travaux, la statistique produira des résultats heureux, pour la prospérité de notre pays, et fera tomber bien des préjugés.

C'est dans ces sentiments que je déclare le congrès ouvert, en faisant les meilleurs vœux pour sa réussite. (Applaudissements prolongés.)

Le 1<sup>er</sup> objet à l'ordre du jour se rapporte à une

### **Notice sur la vie et les travaux du doyen J.-L. Muret.**

(Rapporteur: M. le professeur *Maillefer*, à Lausanne.)

Au-dessus du siège présidentiel se trouve l'excellent portrait de J.-L. Muret entouré d'une couronne de verdure et dû au crayon habile de M. **Louis Guillaume**, artiste peintre à Epagnier. Ce portrait dépassant la grandeur naturelle a été dessiné d'après la reproduction photographique d'un tableau à l'huile, propriété de M. le D<sup>r</sup> Muret à Vevey, dont nous sommes heureux de donner ci-devant une copie à nos lecteurs.

M. **Maillefer** prononce le discours suivant :

*Monsieur le Président et Messieurs,*

Les progrès de l'économie politique, depuis le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, n'ont pas fait oublier les travaux de quelques-uns des précurseurs et des initia-

teurs de cette science. Parmi eux nous pouvons citer, en première ligne, un modeste pasteur de Vevey, Jean-Louis Muret.

Nous ne possédons malheureusement pas, sur la vie de Jean-Louis Muret, des documents bien nombreux. Un article du „Conservateur suisse“, dû à la plume du doyen Bridel, a servi de base à toutes les biographies ultérieures. Les descendants du doyen Muret n'ont pas pu nous communiquer des détails nouveaux ou inédits sur la personnalité de leur ancêtre. Quant à l'œuvre de Muret, elle se trouve contenue dans les mémoires de la Société économique de Berne et elle a été étudiée dernièrement par M. Auguste Lauterburg<sup>1)</sup>.

Jean-Louis Muret naquit à Morges, le 7 avril 1715. Il était le fils de Pierre-Philibert Muret, membre du Conseil des Vingt-quatre de Morges. Il étudia d'abord au collège de cette ville, et il n'oublia jamais — nous dit son biographe — que le 24 avril 1723, jour de l'exécution du major Davel, le régent de sa classe fit ranger les écoliers sur une ligne, et leur appliqua à tous un vigoureux soufflet pour qu'ils gardassent la mémoire de cet événement<sup>2)</sup>. Muret fit preuve dès l'enfance d'une énergie peu commune et de talents tout à fait remarquables. Après avoir fait de brillantes études au collège de Morges et à l'académie de Lausanne, il fut reçu pasteur en 1740. Il fut d'abord suffragant à Berne, Orbe, Grandson et Corsier. En 1747, il devint diacre à Vevey, puis, en 1757, premier pasteur de cette paroisse. Il occupa ce poste pendant 49 ans, partageant son temps entre les devoirs de son ministère et ses études économiques. A trois époques différentes, il fut élu par ses collègues doyen de la classe de Lausanne et Vevey. Il exerça son ministère avec autant de talent que de bonté et d'énergie. Sa prédication, qui se distinguait plus par la solidité des idées et par une logique rigoureuse que par des fleurs de rhétorique, était très goûtée. Il avait compris sa mission de pasteur dans son sens le plus large, cherchant à éclairer le peuple, à soutenir les pauvres et les malheureux, à vaincre l'ignorance, la superstition et les préjugés.

Muret fut un esprit éminemment universel. Il avait des aptitudes remarquables pour les mathématiques. A l'Académie, il résolvait de tête des problèmes d'algèbre que ses camarades avaient peine à résoudre la plume à la main; mais les sciences n'étaient pas en grande faveur à cette époque, et le jeune étudiant, sur le conseil de sa famille, tourna son activité vers les études littéraires.

<sup>1)</sup> Journal de statistique suisse 1888, et Berne 1893.

<sup>2)</sup> Conservateur suisse, VI, 33.

Il devint ainsi un lettré au véritable sens du mot. Le style de ses ouvrages est excellent. Il possédait une connaissance approfondie des classiques latins et grecs et de la langue hébraïque. Il ne faisait que commencer ses cours de théologie qu'il se servait d'une bible hébraïque sans points; qu'il annotait les passages syriaques et chaldaïques qu'on y rencontre, et qu'il interprétait les scènes puniques du Paenulus de Plaute <sup>1)</sup>. Il avait fait de la bible une étude toute spéciale et employait dans ses études une concordance manuscrite qu'il avait compilée lui-même.

Il s'occupait activement aussi des questions d'éducation et chercha à réformer et à faire prospérer le collège de Vevey, peu fréquenté et assez pauvrement organisé alors. Les réformes qui furent faites ensuite le furent d'après les projets qu'il avait laissés. On lui attribue la légende des médailles distribuées en prix aux élèves: *virtus innexa vero*. Il songeait à un enseignement agricole rationnel, et il aurait voulu vulgariser dans les campagnes les connaissances indispensables au laboureur.

Les aptitudes juridiques de Muret sont démontrées par plusieurs faits saillants de sa carrière. Il paraît avoir eu un goût tout spécial pour les questions de droit. Sur un autre théâtre et avec une autre orientation de sa vie, il fût devenu un brillant avocat ou un grand homme d'Etat. Il connaissait à fond la jurisprudence criminelle alors en vigueur. Il en ressentait l'excessive rigueur, poussée quelquefois jusqu'à la barbarie, les défauts, les dangers. Il s'attaquait vivement aux préjugés qui voient dans l'accusé un coupable. „Je vous avoue, écrivait-il à un magistrat de Berne, que je ne puis que gémir sur l'imperfection de notre procédure criminelle. Si l'on m'attaque pour deux écus, je puis consulter, prendre un avocat; je vois toutes les pièces; j'en ai copie; je prends du temps pour répondre. M'attaque-t-on pour un crime qui conduit à l'échafaud? Plus de conseil, plus d'avocat; je suis livré à moi-même: on peut ourdir contre moi une trame dans les ténèbres; et ce secret qu'on garde ici, en France, et partout, excepté en Angleterre, est la chose du monde la plus fatale à l'innocence. Il est certain qu'il y a grande nécessité d'une réforme dans nos lois. <sup>2)</sup>“

Muret intervint plus d'une fois dans des affaires judiciaires. Quelques villageois, accusés d'avoir dévasté les propriétés d'un voisin puissant, avaient été condamnés en première et en seconde instance. Muret revisa le procès pour son compte, visita le théâtre du délit et prouva, dans un mémoire, que les témoins

avaient fait une fausse déposition, qu'il leur était impossible, du lieu où ils se trouvaient, d'apercevoir l'endroit ravagé. Il obtint gain de cause et fit annuler la sentence.

Dans une autre occasion, on trouve une femme noyée; on croit à un suicide et le cadavre va être traîné sur la claie, suivant la coutume barbare de ce temps. Muret s'interpose, obtient du bailli de Lausanne la sépulture ordinaire. Puis, dans un mémoire adressé au gouvernement, il prouve la barbarie et l'injustice de cette jurisprudence. On l'écouta en haut lieu, et LL. EE. promulguèrent un mandat souverain ordonnant de prendre soin sur le champ des personnes noyées.

Muret exerça souvent à Vevey les fonctions d'un juge de paix officieux ou d'un avocat consultant, conciliant les parties, terminant les procès, assistant de ses lumières ceux dont il connaissait le bon droit, et composant pour eux des mémoires qui faisaient perdre des causes aux meilleurs avocats. Aussi eut-il plusieurs fois la précieuse satisfaction de faire réparer des torts, de prévenir des injustices et de sauver de l'opprobre ou de la ruine des gens condamnés à la légère.

Muret combattit aussi la traite foraine; il chercha à amener une réduction dans le tarif des péages et à faire cesser certains abus dans la perception des redevances.

Mais c'est surtout comme statisticien et comme économiste que Muret mérite de ne pas tomber dans l'oubli.

On a souvent répété qu'au siècle passé les hommes valaient mieux que les institutions. A peu d'exceptions près, aucun gouvernement de l'Europe ne comprenait la mission moderne de l'Etat qui, tout en maintenant l'ordre public, a surtout pour but de concourir à la prospérité matérielle et morale de ses ressortissants. Berne, pas plus qu'un autre, n'échappait à ce reproche. Mais l'initiative privée, devançant les longueurs de l'officialité, précéda aussi, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, l'action des pouvoirs publics. Rendre l'homme plus heureux en améliorant sa condition matérielle et morale, tel était le but d'une pléiade de philosophes et de philanthropes en France et en Allemagne. L'école des *physiocrates* cherchait à atteindre ce but en développant l'agriculture. Dans le canton de Berne, quelques hommes obéissant aux mêmes préoccupations et soucieux d'améliorer la condition de l'homme du peuple, de faire prospérer l'agriculture et l'industrie dans leur pays, fondèrent la *Société économique de Berne*. Autour de celle-ci vinrent se grouper les Sociétés économiques locales, celles de Lausanne, d'Yverdon, de Nyon, de Payerne. Ces sociétés déployèrent la plus louable activité. Les travaux et mémoires qui y étaient présentés abordaient les problèmes multiples de l'économie rurale. On y discutait les questions à l'ordre du jour. Chacun des membres

<sup>1)</sup> Conservateur suisse, VI, 36.

<sup>2)</sup> Conservateur suisse, VI, 47.

de ces sociétés s'efforçait au dehors de propager les idées utiles à l'agriculture, d'éclairer le paysan, de vaincre le préjugé et la routine par la parole et par l'exemple. Les mémoires de la société mère, à Berne, montrent les efforts considérables faits dans ce sens, et sont en même temps une source précieuse pour l'histoire de l'économie nationale dans notre pays.

Muret fut, à Vevey, un des premiers qui répondit à l'appel adressé en 1762 par la Société économique de Berne. Il contribua à fonder la section de Vevey dont il fut dès l'origine le secrétaire. Sous sa direction, la société de Vevey entretint une correspondance active avec la Société économique de Berne. En 1770, Muret fut reçu membre honoraire de celle-ci.

Muret concourut à plusieurs reprises pour la solution des questions posées par cette société. Ses mémoires, toujours fort bien écrits, dépassèrent plus d'une fois, en longueur et en importance, de simples travaux de concours.

Son premier ouvrage est la *lettre sur l'agriculture perfectionnée*, dans laquelle Muret pose pour ainsi dire les bases de ses travaux futurs. Cette lettre fut publiée dans les mémoires de la société en 1762.

En 1764 parut un mémoire sur le moyen d'*encourager la culture du mûrier dans le pays de Vaud*, présenté à un membre du Conseil de commerce à Berne. Cette dissertation, sans nom d'auteur, est évidemment due à la plume de Muret.

Mais les deux œuvres principales du doyen, celles qui le placent au premier rang des économistes suisses du siècle passé, touchent aux deux questions si importantes de la population et du prix du blé. En 1764, la Société économique de Berne proposa un prix pour le meilleur mémoire sur *l'état le plus complet de la population du canton de Berne ou de l'un de ses districts*. Muret concourut avec Loys de Cheseaux. Ce dernier obtint l'accessit. Muret eut le prix, à savoir une médaille d'or du poids de 20 ducats avec la devise : *civi optimo* (1766).

En 1767 parut l'essai sur la question : *quel est le prix du blé dans le canton de Berne, qui serait également avantageux au cultivateur et à l'acheteur?* Il obtint l'accessit; le premier prix fut décerné à Pagan de Nidau, dont l'ouvrage, dit le doyen Bridel, l'emportait sur celui de Muret, mais ne l'effaçait pas.

Une question connexe est celle de la mouture des grains et du prix du pain. Muret l'étudie dans un ouvrage qui a pour titre : *Mémoire sur la mouture des grains et sur divers objets relatifs* (1776).

Outre sa correspondance très active avec la Société économique de Berne, Muret échangea de nombreuses lettres avec plusieurs des savants les plus illustres de l'époque sur les différents sujets ayant trait

à ses travaux. Il correspondit „avec le grand Haller sur la physiologie et l'histoire naturelle; avec Engel sur l'économie rurale; avec Charles Bonnet sur la palinogénésie et sur les organes de la mémoire; avec Le Brigand sur l'origine des langues; avec Court de Gébelin sur le patois vaudois, dont il lui fournit un petit glossaire; avec Necker sur les impôts et notamment sur la ferme des sels“<sup>1)</sup>.

Tant que les travaux de la Société économique se rapportèrent à des questions d'agriculture pratique, son activité ne porta point ombrage au gouvernement de LL. EE. Mais celles-ci ne virent point sans inquiétude la Société économique aborder des questions aussi élevées que celles de la population ou du prix du blé. Les recherches relatives à la population surtout étaient envisagées par les gouvernements comme exclusivement de leur ressort. C'est avec un soin jaloux qu'ils cachaient dans leurs archives les premiers résultats statistiques obtenus sur la matière. En outre, bien que le mémoire de Muret fût très respectueux pour le paternel gouvernement, certains passages, notamment sur le service étranger, où l'auteur s'exprimait avec trop de franchise, déplurent en haut lieu. C'est pourquoi le Conseil des Deux-Cents, dans sa séance du 20 septembre 1766, résolut :

*Premièrement* : de témoigner à la Société économique son déplaisir de ce qu'elle mettait au concours des objets qui ressortaient à l'activité du gouvernement; *deuxièmement* : de demander compte à Muret de la publication de documents officiels; et *troisièmement* : d'exercer un contrôle officiel sur les réunions de la Société et des sociétés affiliées<sup>2)</sup>.

Les tracasseries gouvernementales portèrent un coup sensible à l'activité des sociétés économiques. Celle de Vevey en souffrit comme les autres. Muret écrit, le 24 février 1769 : „Déjà elle était en léthargie, quand l'arrêt de LL. EE. lui a donné le coup de mort.“ Le 31 janvier 1772 il écrit encore : „Depuis longtemps nous ne volions plus que d'une aile. Alors est venue la défense de nous assembler sans l'autorisation du bailli. Ce fut un prétexte pour ne plus nous rassembler du tout“<sup>3)</sup>.

Muret parvint à un âge avancé, mais la fin de sa vie fut attristée par la maladie; il fut menacé tour à tour d'apoplexie et d'hydropisie. Sa vue et son ouïe s'étaient affaiblies, il tombait souvent dans une espèce de somnolence très pénible. Dans ses moments lucides il aimait à dissertar, particulièrement sur l'immortalité de l'âme et les grandes vérités de la religion. Il mourut à Vevey, le 4 mars 1796, âgé de 81 ans.

<sup>1)</sup> Conservateur, VI, p. 45.

<sup>2)</sup> Lauterburg, p. 6

<sup>3)</sup> Lauterburg, p. 9.

## Etat de la population dans le pays de Vaud.

La statistique officielle dans les Etats modernes date à peine de la fin du siècle passé. On cite généralement la Suède comme ayant la première tenté un essai de dénombrement de sa population, en 1756 <sup>1)</sup>. En général on ne comprenait pas l'utilité de ces recherches et on les considérait, ou tout au moins la publication de leurs résultats, comme dangereuse pour l'ordre public. Cependant, vers le milieu du siècle passé, l'opinion vraie ou fausse que la Suisse se dépeuplait se répandit dans le public. Le gouvernement de Berne en conçut quelques craintes et, en 1764, il ordonnait une enquête officielle sur l'état de la population dans le pays. Ce travail fut confié aux pasteurs. Ceux-ci furent chargés d'établir un recensement de leurs paroissiens et de répondre à un questionnaire très précis. Les questions portaient sur le nombre des pauvres, sur les établissements charitables destinés à soulager la misère, sur le caractère des habitants, leurs qualités, leurs défauts et leurs aptitudes, sur l'état de l'agriculture, sur les industries établies ou à créer, sur l'instruction populaire, sur les réformes possibles. Les résultats statistiques pour le pays de Vaud sont consignés dans des registres déposés aux archives cantonales vaudoises. Les résultats de l'enquête sur la situation matérielle et morale du peuple sont consignés dans deux grands volumes dont la copie se trouve à la Bibliothèque cantonale de Lausanne. Ils constituent un des documents les plus précieux pour l'histoire de la civilisation dans notre pays <sup>2)</sup>.

C'est à la même époque et même un peu avant que la Société économique mettait au concours une étude sur l'état de la population. On peut croire que l'initiative prise par la Société ne fut pas sans influence sur la décision du gouvernement bernois. Dans tous les cas, le travail de Muret fut antérieur au recensement officiel.

Muret n'avait aucun document sous la main. Il se renseigna par lui-même et par l'intermédiaire des pasteurs ses collègues, qui lui fournirent des extraits des registres de baptême et des registres mortuaires. Les premiers, assez complets pour le dernier siècle, le sont infiniment moins à mesure qu'on remonte le cours des âges. Les registres mortuaires, qui en sont le complément nécessaire, ne remontaient guère qu'à une cin-

quantaine d'années en arrière. Encore étaient-ils très imparfaits. Cependant, à l'aide de ces renseignements et des registres de 46 paroisses, Muret établit l'état à peu près exact de la population du canton de Vaud vers 1760 et tira des inductions savantes sur la population aux époques antérieures.

Muret divise la période qu'il a étudiée en trois époques de 70 ans chacune :

- I<sup>e</sup> avant 1620
- II<sup>e</sup> de 1621 à 1690
- III<sup>e</sup> de 1691 à 1760

En se basant sur le nombre des baptêmes, qui, dans 17 paroisses dont on a pu consulter les registres pour les trois périodes, se monte à :

- I<sup>e</sup> 49,860
- II<sup>e</sup> 45,005
- III<sup>e</sup> 43,910,

Muret conclut à une dépopulation progressive.

La première période était pour Muret la plus peuplée.

Dans la seconde, certaines contrées ont gagné, les pays de plaine en particulier. On compte dans la seconde période 94,874 baptêmes et dans la troisième 97,607 baptêmes, ce qui fait en 70 ans 2733 d'augmentation; cette augmentation est due aux baptêmes de la colonie française qui ont considérablement dépassé ce chiffre, de sorte que la troisième période est réellement plus faible que les précédentes et particulièrement que la première période.

Et cependant les pestes qui ravageaient autrefois le pays n'existent plus. La vie moyenne est plus longue en général que partout ailleurs <sup>1)</sup>. La mortalité, chez les enfants en particulier, est beaucoup plus faible.

En comparant l'excédent annuel des morts sur les naissances, on trouve que la population du pays doublerait dans l'espace de 120 ans, s'il se trouvait dans des conditions normales.

A quoi donc est due cette dépopulation? Muret la met toute entière sur le compte de l'émigration militaire et commerçante, qui enlève au pays un grand nombre d'adultes. Ceux-ci passent les plus belles années de leur vie en dehors de leur patrie. Une bonne partie y reste, et quant à ceux qui reviennent, ils s'acquittent mal ou ne s'acquittent pas du tout du devoir de fonder une famille. C'est une perte sensible pour la population du pays.

<sup>1)</sup> Sur l'ordre de Frédéric II, roi de Prusse, on procéda dans sa principauté de Neuchâtel et Valangin, en 1752, à un recensement de la population et dès lors le dénombrement a eu lieu chaque année jusqu'à nos jours.

<sup>2)</sup> Voir la Revue Historique Vaudoise, 1893.

<sup>1)</sup> Muret appelle vie moyenne le nombre des années vécues par un certain nombre de personnes divisé par le nombre de ces personnes. Ainsi mille personnes ont vécu ensemble 37,500 années, leur vie moyenne est de 37 ans <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. Il appelle terme moyen l'âge au-dessus et au-dessous duquel il meurt un même nombre de personnes.

Muret établit son calcul comme suit :

En dix ans l'excédent des baptêmes sur les morts a été de 6518, soit 3338 mâles et 3180 du sexe féminin.

En faisant la différence entre les mâles qui ont émigré et ceux qui sont rentrés au pays, on arrive à une perte en dix ans de 3001 mâles dans la force de l'âge, soit en moyenne à vingt ans.

Ramenés à l'âge de vingt ans, d'après la table de mortalité, les 3338 mâles indiqués plus haut se réduisent à 1923.

Nous avons donc en dix ans :

augmentation des mâles de vingt ans . . . . .	1923
perte des mêmes par l'émigration . . . . .	3001
déficit dans une période de dix ans . . . . .	1078

Le résultat de cette constatation démontre que la population du pays, si ces conditions ne changent pas, sera réduite de moitié dans l'espace de 214 ans.

Muret fait abstraction de l'immigration qui, dit-il, est insignifiante dans notre pays.

Il n'a pas été difficile aux statisticiens modernes d'infirmier le raisonnement de Muret.

Tout d'abord, le chiffre des naissances seul n'est pas une indication suffisante de la plus ou moins grande quantité de population. A un accroissement dans les naissances peut fort bien correspondre un accroissement de la mortalité. Ce n'est qu'en établissant la différence entre les naissances et les morts que l'on peut conclure à un accroissement ou à une diminution. Or, pour les deux premières périodes du moins, l'un de ces éléments, les décès, a complètement manqué à Muret.

Quant au calcul basé sur l'émigration des mâles, il est erroné. Lauterburg démontre sans peine que le chiffre de 3338 mâles constitue un excédent des naissances sur les morts et qu'en ramenant ce chiffre à 1923 par la table de mortalité, on les fait mourir en somme deux fois.

Lauterburg substitue au calcul de Muret le calcul suivant :

naissances en dix ans . . . . .	31,557
dont sont du sexe masculin . . . . .	16,173
dont sont du sexe féminin . . . . .	15,384

Les 16,173 mâles ramenés à l'âge de 20 ans sont réduits par la table de mortalité à :

mâles à vingt ans . . . . .	9314
perte des mêmes par l'émigration . . . . .	3001
il en reste encore . . . . .	6313

au lieu du déficit de 1078, constaté par Muret. Donc la population augmente.

Nous ne saurions admettre ce raisonnement. Le chiffre de 16,173 indique le chiffre absolu des nais-

sances mâles et non un excédent des naissances sur les décès. Il faudrait pour être exact déduire encore du chiffre de 6313 les morts des hommes au-dessus de vingt ans.

En somme, Lauterburg et Muret ont mêlé la question du chiffre total de la population avec celui de la comparaison de la population aux différents âges. Une démonstration mathématique soit de la thèse de Muret, soit de la thèse de Lauterburg est impossible, en l'absence de recensements exacts antérieurs à 1760, en l'absence aussi de renseignements exacts sur le nombre des naissances, des morts, des émigrés et des immigrés.

Mais on peut se demander si, en dehors des raisonnements mathématiques, il n'est pas possible d'arriver à une conclusion.

Les chiffres de Muret sont éloquentes en eux-mêmes. Il constate en effet, pour une période de dix ans, une augmentation de 3338 mâles et une perte de 3001 par l'émigration. Ces 3001 sont des hommes forts, valides, en état de créer une famille. Il y a là une situation en tous cas défavorable.

D'autres données permettent de conclure à la dépopulation. Muret lui-même la constatait pour Vevey. Un grand nombre de pasteurs la constatèrent également, chacun dans sa paroisse, lors du recensement officiel. L'opinion publique en général concluait à une diminution. Ce n'est pas une preuve absolue de cette diminution; mais c'est tout au moins une forte présomption.

Les voyageurs qui visitaient le pays en signalaient la dépopulation. „Lausanne, dit Coxe, contient actuellement (1781) à peine 7000 âmes, tandis qu'il n'y a que quelques années qu'elle en contenait au moins 10,000; dans la réalité, tout le pays de Vaud est bien moins peuplé qu'il ne l'était dans le dernier siècle<sup>1)</sup>. Cette dépopulation est causée par les progrès du luxe, qui empêche les gens d'un certain ordre de se marier avec la même facilité qu'ils le faisaient autrefois, et engage plusieurs d'entre eux à émigrer continuellement pour entrer au service des princes étrangers.“

On est en droit de conclure, d'après ces données, que la population du pays était placée dans des conditions anormales d'accroissement, qu'elle restait stationnaire dans un grand nombre d'endroits et que dans d'autres il y avait diminution. Les conclusions de Muret correspondaient donc à la réalité.

<sup>1)</sup> Coxe, p. 231-232.

## Les causes de cette dépopulation et les remèdes à y apporter.

Ici, Muret se place évidemment au même point de vue que les pasteurs dans leur ensemble. Il subit également l'influence des physiocrates. En première ligne il place le luxe „qui, dit-il, rend les mariages difficiles, fait éteindre les familles distinguées, affaiblit celles d'une condition médiocre, parfois même celle des paysans <sup>1)</sup>“. Le luxe pousse les gens aisés à prendre un très grand nombre de domestiques; il pousse le paysan vers la ville, et il se forme ainsi une classe de paysannes-demoiselles et de paysans-messieurs inutiles au pays.

D'autres causes de dépopulation sont la fainéantise et l'ivrognerie. Muret cite encore la formation des grands domaines. „Jamais, dit-il, un domaine de vaste étendue ne produit autant que s'il était divisé en plusieurs parcelles, et quand les seigneurs ou riches particuliers ont tout acquis, le paysan qui ne tient plus à ces fonds n'a plus rien qui le retienne au pays.“

Muret conclut naturellement qu'il faut extirper le luxe et réprimer l'ivrognerie. Mais il propose en outre, pour accroître la population, une série de mesures intéressantes à étudier.

Muret voit dans l'accroissement de la population un but à atteindre par tous les moyens possibles. Pour éviter la trop grande mortalité de l'enfance, il faut vouer un soin tout spécial aux enfants qui viennent de naître, s'appliquer à connaître leurs maladies. Il faudrait former de bonnes sages-femmes, favoriser l'établissement des médecins dans les campagnes, prendre des mesures contre les empiriques.

Muret s'élève aussi contre l'hygiène défectueuse, contre les appartements malsains, à la ville aussi bien qu'à la campagne. Il n'indique que d'une façon générale les mesures à prendre pour obvier à cet inconvénient. „Il y aurait, dit-il, en bonne police, diverses précautions à prendre sur tous ces articles.“ Cela est un peu vague, mais il est curieux de constater qu'un siècle avant que l'on s'occupât de logements salubres et bon marché pour la classe pauvre, Muret indique le mal, sinon le remède.

Il faut enrayer l'émigration du paysan vers les villes, en cherchant à attacher le paysan à sa terre. En relevant d'abord aux yeux du paysan ce qu'il y a d'honorable dans sa profession. Le souverain devrait témoigner à la classe agricole une prédilection marquée. Le paysan, loin d'être exclu des honneurs, devrait être appelé dans les conseils des villages et même des villes. On devrait aussi l'admettre à remplir les fonctions d'offi-

<sup>1)</sup> P. 88.

cier dans la milice. On arriverait par ces moyens à rendre honorable la profession d'agriculteur, qui est trop peu honorée aujourd'hui, si bien que tout agriculteur un peu aisé cherche à en sortir, pour devenir un *monsieur*, ou en faire sortir ses enfants.

Mais Muret sent lui-même qu'à ce mobile d'honneur il faut joindre un mobile d'intérêt. On décernerait annuellement six mille primes: six cents seraient fournies par le souverain, les autres par les seigneurs terriens, les communautés rurales, les bourgeoisies des villes, les fondations hospitalières, les sociétés militaires, agricoles, les corps de métiers, les confréries; enfin, on parferait la somme au moyen d'une loterie <sup>1)</sup>. La moitié de ces gratifications, soit 3000, irait aux meilleurs des agriculteurs à raison d'une centaine de florins à chacun. „On les ferait circuler un peu“, celui qui aurait eu le prix une année ne pourrait se présenter les deux années suivantes.

Il faudrait aussi faire refluer si possible l'habitant des villes vers la campagne. Les établissements de charité, les orphelinats surtout, devraient avoir pour base le système agricole. Muret préconise la fondation de colonies-écoles pour former de bons laboureurs.

Mais la partie la plus originale de la thèse de Muret est celle qui indique les moyens de diminuer ce que Malthus a appelé plus tard les *obstacles préventifs* à l'accroissement de la population, c'est-à-dire la limitation des mariages et la limitation du nombre des enfants. L'antiquité déjà avait eu ses lois frappant de peines diverses les célibataires ou les stériles. En France, sous l'ancien régime, des exemptions de taxes étaient décrétées en faveur des familles nombreuses. En 1793, 1794, 1798, 1804 (Napoléon avait besoin d'hommes) des lois tendent à favoriser les familles nombreuses. Sous la troisième République, des mesures diverses furent proposées et mises en vigueur, le tout inutilement. „On ne s'imagine guère un mari et une femme calculant d'avance, à chaque enfant qu'ils mettent au monde, que le septième leur vaudra 9 francs par an de diminution d'impôt, ou pourra devenir boursier. La croissance des nations tient à des causes plus intimes; des surexcitations factices peuvent faire du mal, mais elles ne peuvent atteindre le but visé <sup>2)</sup>.“

Muret, par des moyens analogues à ceux que nous venons de citer, veut augmenter le nombre des unions et des naissances; il exclut de tous les emplois les hommes non mariés et met une taxe sur les héritages

<sup>1)</sup> On verra avec quelque surprise un moraliste aussi sévère que Muret et un ministre du Saint-Evangile préconiser la loterie; la noblesse du but à atteindre sanctifie aux yeux du pasteur l'imperfection du moyen. Il faut ajouter qu'on jugeait au XVIII<sup>e</sup> siècle ces opérations avec moins de sévérité qu'aujourd'hui.

<sup>2)</sup> *Wilfredo Pareto*, cours d'Economie politique, II, p. 161.

qui viendraient à échoir à un garçon de 25 ans et au-dessus. A ces mesures radicales et dont il ne se dissimule pas les difficultés d'application, Muret ajoute des primes décernées aux familles les plus nombreuses. En dehors des 3000 primes affectées aux meilleurs agriculteurs, les 3000 autres seraient affectées à payer une pension d'un ducat par enfant à tous les pères de familles nombreuses.

Par ces moyens, et en rendant les conditions d'existence en général meilleures, on augmentera le nombre des mariages et des naissances. Partout, dit Montesquieu, où il y a de quoi faire vivre deux personnes, il se fait un mariage.

Muret cite à l'appui de sa thèse les familles du clergé vaudois. Lorsque les pensions qui leur étaient attribuées suffisaient à les faire vivre largement, leur population était passée en proverbe. Mais aujourd'hui que les conditions d'existence ont bien changé, la grande population a cessé. „Les ministres sont aujourd'hui ceux qui méritent le moins de la société à cet égard. Ils se marient à 40 ans, plusieurs demeurent célibataires, la plupart n'ont qu'un ou deux enfants, rarement de nombreuses familles; sans parler de l'émigration qui est aussi très grande parmi eux. L'exemple de cette classe de citoyens dont la population a si fort diminué de nos jours, fait voir clairement combien il importe d'ouvrir à un peuple des ressources et des moyens de subsistance.“<sup>1)</sup>

Mais ce n'est pas tout que d'augmenter le nombre des naissances, il faut enrayer l'émigration. Et tout d'abord l'émigration commerçante, en protégeant l'industrie et le commerce. Il faut favoriser le libre établissement, protéger l'industrie indigène, encourager les inventeurs. Muret s'élève avec vivacité contre les obstacles apportés à la liberté d'établissement par l'étroitesse du système bourgeois. N'est-il pas de la dernière absurdité, dit-il, que nous soyons tous étrangers dans notre propre patrie? Pour protéger l'industrie et le commerce, il faut abolir les privilèges, par lesquels on attribue à quelques particuliers, au préjudice de tous les autres, le droit de faire un certain commerce, de fabriquer ou de vendre telle ou telle marchandise. Muret n'admet pas même le privilège pour l'inventeur. Il aurait été opposé à nos brevets d'invention. D'après lui, il faut donner une prime à l'inventeur, mais non pas un monopole.

Après avoir enrayer l'émigration commerçante, il faut enrayer l'émigration militaire. Muret s'élève énergiquement contre cette émigration et les lois qui la régissent. Ici, tout en louant le souverain dont la profonde sagesse fait l'admiration de l'Europe, Muret cite des faits qui sont, en eux-mêmes, une violente critique

du système d'enrôlement en vigueur sous le régime de LL. EE. L'engagement, contracté le plus souvent dans un moment de dépit ou d'ivresse, prévaut sur tous les droits antérieurs, sur le contrat qui lie le domestique à son patron, sur le lien qui unit l'époux à sa femme et à ses enfants, sur les devoirs qu'ont les enfants de soutenir leurs vieux parents. Muret conclut à une réforme ou tout au moins à un adoucissement.

Le mémoire de Muret a été consulté avec fruit par les économistes de notre siècle. Malthus cite Muret avec éloge, bien que les conclusions de celui-ci soient opposées à sa théorie. D'après lui, la population aurait une tendance à croître en progression géométrique, tandis que les subsistances croissent en progression arithmétique. Il en résulterait que l'équilibre serait bientôt rompu sans les obstacles preventifs et répressifs apportés à l'accroissement de la population. Malthus donc, tout en ayant largement puisé dans les ouvrages de Muret et en rendant un juste hommage à la sagacité de ses recherches, arrive à des conclusions diamétralement opposées. Malthus craint surtout le danger de l'excès de population. Muret s'est surtout préoccupé du danger de la dépopulation.

Il est démontré aujourd'hui que la théorie de Malthus n'est pas toujours exacte; que, en thèse générale, un accroissement de la population plus fort que celui admis par Malthus est désirable, et que par conséquent Muret était dans le vrai en se préoccupant des moyens d'accroître la population.

## Le prix du blé et du pain.

Chacun sait qu'il existe, toutes choses égales d'ailleurs, une relation directe entre les conditions économiques et le mouvement de la population. Le prix du blé est précisément une de ces conditions économiques. „L'influence du prix du blé sur la nuptialité, dit M. Pareto, est démontrée par la statistique.“ Il avait au siècle passé une influence plus considérable qu'aujourd'hui. La Société économique s'en est-elle rendu compte? Muret l'avait-il compris? Nous ne saurions le dire. Mais Muret semble s'être préoccupé du prix du blé et du pain avec autant de sollicitude que de l'augmentation de la population.

Les moyens de communication étaient difficiles, les relations commerciales d'Etat à Etat, de province à province, assez restreintes, de sorte que, pour une même région, pour une même province, la production locale devait suffire à la consommation locale. Or, la première étant variable suivant la récolte, tandis que les besoins de la seconde sont à peu près fixes, il en résultait des

<sup>1)</sup> P. 122.

variations considérables dans le prix du blé. De là parfois une surabondance défavorable au producteur ou une disette funeste au consommateur. Les économistes français craignaient surtout la famine et se plaçaient au point de vue du consommateur. On cherchait donc à obtenir un prix du blé aussi bas que possible en favorisant l'importation et en interdisant l'exportation. Mais, en favorisant le consommateur, on ruinait l'agriculteur, et, par l'appauvrissement de celui-ci, on arrivait à un appauvrissement général. Le gouvernement de Berne suivait une politique analogue. Pour prévenir la disette, il achetait des quantités considérables de blé, en importait au besoin et le revendait à un prix déterminé. On louait le gouvernement de cette sage prévoyance, et les greniers de Berne étaient cités comme des modèles.

Muret eut assez de courage pour indiquer une politique toute différente. Pour lui, la question de la disette et de la famine ne se pose plus. Si la récolte a manqué dans un endroit, une autre contrée aura produit beaucoup de blé et celui-ci affluera dans le pays. Dans ces conditions, il faut se placer au point de vue du producteur, établir le prix du blé de telle façon que, sans affamer le consommateur, le producteur tire de sa récolte un prix suffisamment rémunérateur. Le paysan prospérant, tout le pays sera prospère.

Il importe donc au paysan de connaître exactement le prix de revient du blé, afin de le vendre à un prix rémunérateur. Il doit calculer pour cela l'intérêt de ses capitaux, ses dépenses pour frais de culture et le prix de la main-d'œuvre. Ainsi, on arrive à un prix du blé basé sur la production et non pas sur la consommation.

Le prix de revient du blé étant trouvé, Muret pose en principe qu'il faut favoriser la culture indigène. Pour cela, il faut prohiber l'importation des blés et donner une prime à l'exportation. Ainsi le blé atteindra un prix normal rémunérateur pour le paysan, celui-ci deviendra prospère et tout le pays avec lui. C'est la politique suivie en Angleterre par Guillaume III, pour le plus grand bien des agriculteurs du pays.

Sur ce point-là, la théorie de Muret peut paraître en contradiction avec ses idées sur la population. Mais il ne faut pas oublier qu'il vise moins un maximum de prix à atteindre, un blé cher, qu'une prospérité générale à laquelle on n'arrive qu'en rendant le paysan prospère. Or la statistique moderne a démontré que le maximum du nombre des mariages correspond à peu près au maximum de prospérité commerciale. Muret serait donc moins illogique qu'on ne pourrait le croire au premier abord.

Nous ne saurions nous prononcer sur la justesse ou la fausseté des théories de Muret sur le prix du blé.

La question n'a pas encore été définitivement résolue. Une théorie a longtemps prévalu, d'après laquelle les denrées de première nécessité ne devraient pas être imposées à leur entrée dans le pays, mais on a vu triompher dernièrement, en France, une politique diamétralement opposée et protectionniste sur le terrain agricole aussi bien que sur le terrain industriel. On voit qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil et que les deux courants contraires prévalent tour à tour.

Dans son mémoire *sur la mouture des grains et sur divers objets y relatifs*, Muret s'occupe de la façon de faire rendre au blé le plus de farine et de pain possible. Il défend ici les intérêts du consommateur. Bien qu'il n'aborde pas, dans ce mémoire, des questions d'économie générale, les considérations qu'il émet avec beaucoup de bon sens ont une portée pratique considérable.

Il faut dire que, à l'époque où écrivait Muret, de graves abus s'étaient glissés dans cette branche de l'industrie. Un peu partout, le moulin était banal. Le seigneur l'affermait au prix le plus élevé. Le meunier cherchait d'abord à rentrer dans le prix de la ferme, à réaliser ensuite le maximum de bénéfice. La mauvaise foi du meunier est devenue proverbiale<sup>1)</sup>. Rien ne venait sauvegarder les intérêts du paysan, et les abus étaient tellement invétérés qu'il semblait impossible d'y porter remède. Et cependant ils pesaient très lourdement sur la classe agricole. Aussi lorsque, vers 1791, les plaintes s'élevèrent dans le pays, la banalité du four et du moulin fut particulièrement attaquée.

Muret fit preuve de mérite et d'un réel courage en signalant l'abus et en indiquant les moyens d'y remédier. Il demande : 1° que l'État contrôle les installations des moulins ; 2° qu'on n'accepte comme meuniers que des gens connaissant leur métier ; 3° que le blé, le son, la farine, soient mesurés au poids.

Muret demande, pour la fabrication de la farine, la liberté d'industrie, la libre concurrence, et, là où on ne peut supprimer la banalité, une réglementation sévère de celle-ci. Le moulin est fait pour le consommateur et non le consommateur pour le moulin.

Muret termine par des considérations très judicieuses sur la façon la plus rationnelle de faire le pain, de tirer d'une certaine quantité de farine un maximum de pain possible et du meilleur. Il joignit la pratique à la théorie et fit une série d'expériences sur la mouture du grain. Les résultats en sont consignés dans une série de tabelles jointes au mémoire sur la mouture des grains.

<sup>1)</sup> Et ailleurs qu'en Suisse ; A. Daudet, dans une des ravissantes *Lettres de mon Moulin*, y fait allusion.

## **Idées de Muret sur l'Agriculture en général et sur quelques points particuliers.**

Les droits protectionnistes ne sont qu'un des moyens d'améliorer le sort du laboureur. Muret veut en outre perfectionner l'agriculture et faire rendre au sol le maximum de ce qu'il peut produire. Ces théories sont exprimées dans toute l'œuvre de Muret, mais particulièrement dans sa *lettre sur l'agriculture perfectionnée*.

Le paysan était, chez nous plus qu'ailleurs, routinier, réfractaire aux innovations, timoré. „Parlez d'introduire dans le pays quelques fruits qu'on n'y ait pas encore cultivé ou quelques races distinguées d'animaux, le préjugé s'élève d'abord contre cette proposition et l'on croit nous fermer la bouche par un argument sans réplique en disant : Cela est bon pour d'autres pays, pour les climats chauds, pour les pays fertiles.“

Muret réagit contre ces préjugés : il veut qu'on augmente la production du sol en ce qui concerne les cultures déjà existantes, et qu'on cherche à introduire des cultures nouvelles.

Pour les cultures existantes, elles se divisent en trois catégories : les vins, les graines, les fourrages. Ces trois catégories forment pour ainsi dire trois bassins communiquant les uns avec les autres et entre lesquels un niveau s'établit. L'abondance des denrées ne sera jamais un inconvénient. Augmentez la production du vin par l'agriculture perfectionnée : une moindre étendue de sol vous donnera du vin en suffisance pour le pays, et vous pourrez consacrer les moindres terres du vignoble aux graines ou aux fourrages. Augmentez la production des graines par l'agriculture perfectionnée : vous tirerez d'une moindre surface de pays une quantité suffisante pour la consommation de l'ensemble. Il vous restera d'autant plus de surface à consacrer à la production des fourrages et des autres denrées de la troisième catégorie. Pour celles-là nous n'avons jamais trop de place ; nous cultiverons du chanvre, du lin, du tabac, du safran, des pastels, de la garance. Nous ferons surtout des fourrages, nous élèverons du bétail et nous fabriquerons des fromages. Ici point de limites, car une fois la consommation indigène satisfaite, nous exporterons ces produits autant que nous voudrons.

La théorie de Muret est assez ingénieuse ; mais elle n'a plus guère pour nous qu'une valeur historique. Notre pays n'a plus à craindre la surproduction du blé ou du vin. Du reste, ces produits peuvent s'exporter directement sans qu'on ait recours au système de compensation imaginé par Muret.

Muret préconise aussi l'introduction de nouvelles cultures et de nouvelles industries. Il demande que l'on développe l'industrie des toiles et de la soie. Pour les premières, Muret recourt au protectionnisme, son système favori. On frappera donc les toiles étrangères d'un impôt, qui ira toujours en augmentant, jusqu'au moment où on arrivera à une prohibition complète.

Pour introduire l'industrie de la soie, on fera venir des manufacturiers étrangers, on favorisera de toutes les façons possibles leur établissement. On s'occupera aussi et surtout de leur fournir la matière première. Par conséquent, on introduira la culture du mûrier et l'élève du ver à soie. Muret insiste sur cette branche nouvelle. La culture de la soie demande peu de temps ; le paysan peut s'y livrer sans que ses autres travaux en souffrent ; on peut en abandonner la direction à un enfant. — Il faut donner au peuple les instructions nécessaires. Il faut, en outre, en offrir une prime pour chaque arbre planté et venu à bien jusqu'à l'âge de trois ans. Muret évalue à 40,000 le nombre des primes que l'on décernerait ainsi annuellement, et pour lesquelles environ dix mille francs seraient nécessaires. Le gouvernement fournira une partie de la somme ; la Société économique une autre ; pour parfaire la différence, on aura de nouveau recours à l'expédient d'une loterie.

Joignant l'exemple au précepte, Muret fit des expériences pour prouver que la culture du mûrier blanc pouvait prospérer sur les bords du Léman ; il fournit à plusieurs communes les moyens de se procurer des plantes de cet arbre. „Il n'est pas douteux, dit-il, que par cette voie on obtiendrait plus d'un avantage. Le pays se peuplerait insensiblement de cette classe de colons qu'on doit le plus rechercher, d'étrangers habiles et laborieux qui répandraient leur industrie parmi les anciens colons du pays.“ Muret ignore qu'après la révocation de l'édit de Nantes, des réfugiés avaient essayé d'introduire dans le pays de Vaud la culture de la soie. Rebutés par les entraves que l'on mit à leur établissement, ils allèrent porter ailleurs cette branche de leur industrie.

---

### **Conclusion.**

---

On le voit, l'activité de Muret s'est portée sur les questions essentielles de la science économique. A un siècle de distance, et alors que l'économie politique a fait des progrès immenses, alors qu'elle trouve dans les documents officiels et autres, dans les données statistiques surtout, une source inépuisable d'informations, les idées de Muret n'ont pas complètement vieilli et son œuvre a plus qu'un intérêt historique.

Nous admirerons d'autant plus le grand talent et l'énorme travail de Muret, si nous nous plaçons dans le milieu où il vivait. L'économie politique et la statistique étaient encore dans l'enfance. Tout était à créer: les moyens d'information, la méthode, les théories.

N'oublions pas non plus que Muret travaillait seul, isolé dans sa cure de Vevey, loin du grand courant scientifique. Il n'avait guère de journaux pour se renseigner, et les rares ouvrages sur la matière devaient lui parvenir avec quelques difficultés. Le seul moyen pour lui de conserver le contact était sa correspondance avec la Société économique de Berne et avec les savants ses contemporains.

Rappelons, enfin, que bien loin d'être favorisées par l'autorité, ses recherches étaient vues d'un mauvais œil par le gouvernement de Berne.

Et pourtant, dans des circonstances aussi défavorables, Muret a abordé et élucidé à sa façon les questions relatives aux capitaux personnels; il a indiqué les moyens propres à l'augmenter. Il a abordé la question agraire, les problèmes relatifs au prix du blé et du pain, les moyens propres à encourager la culture des céréales.

Aujourd'hui, la plupart des idées mises en avant par Muret ont été largement réalisées. L'Etat, qui comprend mieux sa mission, fait tout pour encourager l'agriculture. Les primes que Muret proposait sont décernées largement, quoique sur un mode différent, et payées, non point à l'aide de loteries, mais avec les deniers publics. Pour éclairer le paysan, l'enseignement agricole, les conférences, les écrits de vulgarisation se sont abondamment multipliés. C'est par douzaines que l'on compte les catéchismes agricoles et les almanachs populaires. Il y a partout des stations d'essais et des dépôts où le laboureur peut se procurer les meilleures graines, les meilleures espèces de plantes. Les établissements de crédit agricole ne sont plus une utopie. L'unification des poids et mesures, qu'il réclamait avec tant d'insistance, est un fait accompli. L'agriculture s'est perfectionnée au delà de ce qu'il rêvait, et de nouvelles cultures ont été introduites dans le pays. L'émigration militaire a pris fin et, avec elle, les maux qu'elle entraînait fatalement. Quant à l'émigration commerciale, elle n'est plus préjudiciable au pays. Toutes ces réformes accomplies, sans parler de la transformation politique à laquelle il ne pouvait songer, il n'est plus besoin aujourd'hui de proposer des primes aux pères des plus nombreuses familles: l'accroissement de la population suit sa marche normale en rapport avec les ressources matérielles du pays. Tout cela, le pasteur de Vevey l'avait pressenti, l'avait prévu, l'avait demandé dans les limites des conceptions de

l'époque. Il l'exprima dans la mesure de ses connaissances, avec une précision, une netteté et surtout un patriotisme remarquables. Muret fut un précurseur, un savant et, par-dessus tout, un patriote, un homme de bien.  
(Voir aussi annexe n° 7, page 116.)

On aborde ensuite le 2<sup>m</sup>e objet à l'ordre du jour:

### L'assurance du bétail.

Rapport présenté par MM. *Gross*, major, vétérinaire cantonal et *Borgeaud*, médecin-vétérinaire, directeur des abattoirs de Lausanne. (Annexe n° 1, page 56.)

Rapport présenté par M. *Hess*, professeur à l'école de médecine-vétérinaire, de Berne. (Annexe n° 2, page 65.)

Rapport présenté par M. le professeur *Anderegg*, à Berne. (Annexe n° 3, page 86.)

M. le directeur **Borgeaud** a la parole: Chargé d'introduire la discussion sur la question de l'assurance, je serai très bref, car notre intention aujourd'hui est surtout d'écouter les conseils que la pratique a pu suggérer à ceux qui ont déjà fait des expériences sur ce terrain et qui habitent un canton où l'assurance du bétail fonctionne déjà. Ils pourront le mieux nous renseigner sur les points faibles de l'assurance et sur le meilleur mode d'organisation de celle-ci. Le mouvement qui porte les agriculteurs à solidariser leurs intérêts, à s'organiser pour les défendre devait s'étendre aux moyens les plus propices à se garantir contre les sinistres qui frappent leurs étables. La population bovine a doublé depuis le commencement du siècle dans le canton de Vaud et non seulement son nombre a doublé, mais la valeur par tête a augmenté; la valeur du capital bétail est donc considérable, mais c'est un avoir mal assuré par suite des sinistres qui peuvent l'anéantir. Il faut remarquer que, même si l'on peut utiliser la viande et les dépouilles, il y a perte; la valeur viande est souvent bien inférieure à la valeur marchande, soit comme bétail d'élevage ou comme bétail de rente. Il faut chercher à parer à ces dommages, et cette question est si pressante qu'elle est à l'étude non seulement en Suisse, mais dans tous les pays qui nous entourent. En *France*, par exemple, il s'est créé nombre d'associations locales basées sur la mutualité. Un projet d'organisation de caisses départementales a échoué; on paraît être convaincu en France que, pour que l'assurance bétail réussisse, elle doit s'organiser par petites sociétés locales, car dans celles-ci les associés se connaissent, se surveillent et savent empêcher les fraudes dont ils seraient les premiers à être victimes par une majoration de